PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE CONSTITUTIVE

Association PANTOMIME
Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901

Assemblée constitutive

Le 8 septembre 2026, à Paris, les personnes suivantes se sont réunies en assemblée constitutive afin de créer une association régie par la loi du 1er juillet 1901 :

- Valentin Dumas, membre fondateur ;
- Mathieu Schwarzmann, membre fondateur ;
- Anaïs Bouchard-Touboul, membre fondatrice.

Les trois personnes présentes déclarent leur volonté commune de constituer une association à but non lucratif dénommée :

PANTOMIME

Le siège social de l'association est fixé à :

16 rue Jean Cottin, 75018 Paris, France

Ordre du jour

L'assemblée constitutive a pour ordre du jour :

1. La constitution de l'association ;
2. L'adoption des statuts ;
3. La définition du mode de gestion de l'association ;
4. La désignation des co-présidents ;
5. La désignation du trésorier ;
6. Les formalités de déclaration de l'association.

1. Constitution de l’association

Les trois membres présents déclarent constituer entre eux l’association PANTOMIME, régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901.

Sont ainsi désignés comme membres fondateurs de l’association PANTOMIME :

- Valentin Dumas
- Mathieu Schwarzmann
- Anaïs Bouchard-Touboul

Les trois membres fondateurs déclarent adhérer aux statuts de l’association et s’engagent à participer à son fonctionnement conformément à ceux-ci.

2. Adoption des statuts

Après lecture et discussion, les membres fondateurs adoptent à l’unanimité les statuts de l’association PANTOMIME.

Les statuts ainsi adoptés définissent notamment l’objet, le fonctionnement, l’organisation et les modalités d’administration de l’association.

Les statuts sont annexés au présent procès-verbal.

3. Gestion collective de l’association

Les membres fondateurs décident que l’association PANTOMIME sera administrée selon un principe de gestion collective.

La direction de l’association sera assurée conjointement par les trois membres fondateurs, qui exerceront chacun les fonctions de co-président.

Les décisions relatives à la gestion, à l’administration et aux orientations de l’association seront prises collectivement, conformément aux modalités prévues dans les statuts.

Les trois co-présidents disposent des mêmes responsabilités et pouvoirs, dans les limites définies par les statuts.

4. Désignation du président

L'assemblée constitutive décide de désigner à l'unanimité :

Valentin Dumas

en qualité de Président de l'association PANTOMIME.

Le Président est chargé de représenter l'association dans les actes de la vie civile et d'assurer les missions qui lui sont attribuées par les statuts.

Valentin Dumas accepte cette fonction.

5. Désignation de la Trésorière

L'assemblée constitutive décide de désigner à l'unanimité :

Anaïs Bouchard-Touboul

en qualité de Trésorière de l'association PANTOMIME.

La Trésorière est notamment chargée du suivi des opérations financières et comptables de l'association, de la gestion des recettes et des dépenses ainsi que de la préparation des documents financiers nécessaires à son fonctionnement, conformément aux statuts.

Anaïs Bouchard-Touboul accepte cette fonction.

6. Désignation du secrétaire

L'assemblée constitutive décide de désigner à l'unanimité :

Mathieu Schwarzmann

en qualité de Secrétaire de l'association PANTOMIME.

Le Secrétaire est notamment chargé du suivi administratif de l'association, de la rédaction et de la conservation des procès-verbaux des réunions et assemblées, ainsi que de la tenue des documents administratifs, conformément aux statuts.

Mathieu Schwarzmann accepte cette fonction.

7. Pouvoirs pour les formalités

L’assemblée constitutive donne pouvoir aux co-présidents, conformément aux dispositions des statuts, pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la déclaration et à l’enregistrement de l’association PANTOMIME auprès des autorités compétentes.

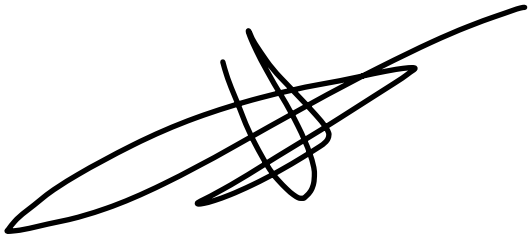
Clôture de l’assemblée

Plus aucune question n’étant à l’ordre du jour, la séance est levée.

Fait à Paris, le 8 septembre 2026.

Membres fondateurs et dirigeants

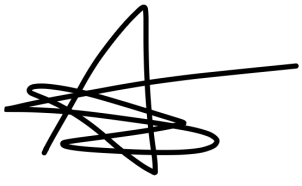
Valentin Dumas
Membre fondateur - Président
Signature :



Mathieu Schwarzmann
Membre fondateur - Secrétaire
Signature :



Anaïs Bouchard-Touboul
Membre fondatrice — Trésorière
Signature :



Annexe : Statuts de l’association PANTOMIME